

Webinaire d'approfondissement

« Nouveautés en matière de droit du travail dans la CCT MEM à partir de 2021 : Congé paternité et rémunération des absences pour les proches aidants (care) - Ce qu'il faut savoir pour une mise en œuvre correcte »
(pour les entreprises affiliées à l'ASM, appliquant la CCT MEM)

Mardi 16 mars 2021



Courte introduction sur les nouvelles dispositions de la CCT MEM concernant le congé paternité et la rémunération des absences de courte durée pour les proches aidants (care). Conseils pratiques sur l'application des nouvelles dispositions.

En particulier, au sujet des absences de courte durée (care) et de la distinction à faire entre l'art. 20 al. 1 let. h CCT MEM ou l'art. 329h CO et l'art. 324a CO, des indemnités journalières APG, et de ce qu'il faut encore prendre en considération lors de l'application des deux nouvelles dispositions.

Intervenante/ Formatrice

- Kareen Vaisbrot
Cheffe de la division Politique patronale/
membre de la direction
- Béatrice Martin-Flatin
Cheffe de secteur Politique patronale

Date/Heure du webinaire

Mardi 16 mars 2021, 15.30 – 16.30 heures

Méthode

Webinaire - en ligne (Zoom)

Prix

CHF 90.00, TVA en sus

Informations

Contenu du webinaire

Aperçu des dispositions légales et des dispositions de la CCT MEM ; Obligation de verser le salaire ; Autres modifications suite au nouveau congé paternité ; Rémunération des absences de courte durée pour proches aidants (care) conformément à l'art. 20 al. 1 let. h CCT ou de l'article 329h CO - que cela signifie-t-il en pratique? Distinction par rapport à l'art. 324a CO ; Indemnités journalières APG, etc.

Public

CEO, CFO, responsable des ressources humaines, assistant/e RH

Uniquement pour les entreprises affiliées à l'ASM (entreprises ASM = entreprises appliquant la CCT MEM).

→ Veuillez noter que ce webinaire est également proposé aux **entreprises affiliées à Swissmem (sans affiliation à l'ASM)** :

Mardi 16 mars 2021, 13.30 – 14.30 heures ([Lien](#))

Informations

Laurence Schüpbach, T +41 44 384 42 13,
l.schuepbach@swissmem.ch

Renseignement/ Inscription

[Détails et inscription](#)

Le lien pour participer vous sera adressé par mail après votre inscription.

Conditions de participation

Uniquement pour les entreprises affiliées à l'ASM.

Nombre minimum de participants

10 pers.

Organisateur

Swissmem
Pfungstweidstrasse 102, Case postale
8037 Zurich
Téléphone +41 44 384 41 11, www.swissmem.ch